



Pour la Publicité, s'adresser à :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES.

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



LE CONGRÈS DE L'AGRICULTURE : Le prochain Congrès de l'Agriculture française se tiendra à Lyon, au moment de la Foire, les 8 et 9 novembre. Les 6 et 7 novembre auront lieu une Journée du Vin et une Journée des Fruits. La première journée du Congrès sera consacrée à l'amélioration de l'organisation professionnelle. La seconde, à la politique douanière agricole, l'écart des prix de gros et des prix de détail, les prix de revient agricoles.

ECOLE D'ARTISANAT RURAL : A Cibeins, par Mérieux (Ain) se trouve une Ecole pratique d'artisanat rural, qui forme en trois ans des artisans ruraux complets (forge, maréchalerie, ajustage, serrurerie, charbonnage, menuiserie, etc.). Les candidats doivent avoir de 12 à 16 ans. Pour renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole.

CRISE CHAMPENOISE : Le vignoble champenois et nos grands crus marnais se meurent. Par suite de mauvais accords commerciaux, de droits excessifs et de taxes, le champagne est devenu à un prix inabordable. Nos exportations, qui avant guerre dépassaient toujours 20 millions de bouteilles, sont descendues, durant la dernière campagne, à 6.603.448 bouteilles. Cette crise atteint non seulement 250.000 vignerons champenois, mais aussi des milliers d'ouvriers, employés dans les industries du verre et du liège, ainsi que tout le commerce local et régional.

LE SUCRE CARBURANT : Un ingénieur tchécoslovaque, M. Karel Cuker, aurait trouvé la possibilité d'employer le sucre, combiné avec l'alcool, comme carburant. On sait que le sucre pulvérisé est explosif et qu'il ne laisse pas de cendre comme le charbon en poudre. En pulvérisant un mélange de sucre et d'alcool, M. Cuker aurait fabriqué un carburant dont le prix serait très inférieur au prix du litre d'essence.

EN BELGIQUE : Il a été importé 29.958 tonnes de nitrate de chaux en 1931, contre 13.716 en 1930, soit une augmentation de plus de 100 pour 100. D'autre part, l'importation du sulfate d'ammoniaque a doublé en même période. Elle a été de 175.820 tonnes en 1931.

Les Usages locaux à caractère agricole

La loi du 3 janvier 1924 a fixé, dans son article 28, que les Chambres d'Agriculture sont spécialement appelées par le Préfet :

« 1° A grouper, coordonner, codifier les coutumes et usages locaux à caractère agricole qui servent ordinairement de base aux décisions judiciaires.

« Les usages codifiés seront soumis à l'approbation du Conseil général; un exemplaire en sera déposé et conservé au Secrétariat des Mairies, pour être donné en communication à ceux qui le requerront... »

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture vient de publier, en une petite brochure de 12 pages, un recueil des principaux textes législatifs se référant directement ou indirectement aux usages à caractère agricole. Le lecteur de cette brochure, que nos lecteurs pourront se procurer sur simple demande faite à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, à Paris (8^e), leur permettra d'apprécier l'importance et la portée des usages locaux en agriculture. (Prix de la brochure : 1 franc l'exemplaire franco.)

Encore la défense du froment de France

M. le Marquis de la Ferrière, député de la Loire-Inférieure, a reçu du Ministère de l'Agriculture la lettre suivante, en réponse à l'intervention qu'il avait faite auprès de M. Abel Gardey, en faveur des Producteurs de Blé de la Région de l'Ouest.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION

Contrôle des Céréales panifiables

Paris, le 20 juillet 1932.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire part des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs de votre région à trouver actuellement des acquéreurs pour les lots de blé, dont ils sont encore détenteurs.

La situation que vous me signalez, au cours de la dernière campagne, retenu toute l'attention des Services du Ministère de l'Agriculture.

Les difficultés rencontrées en Bretagne pour l'écoulement du blé récolté en 1931 proviennent pour partie du fait qu'en raison des circonstances climatériques défavorables, certains lots de blé n'ont qu'un poids spécifique faible, et ont été d'une conservation difficile. Dans la fixation au pourcentage de blé indigène à mettre obligatoirement en meunerie, il a été tenu compte des nécessités d'écoulement de ces blés.

Je vous signale notamment, et les journaux professionnels n'ont pas manqué de le signaler, que le relèvement du pourcentage à 60 % le 6 mai dernier avait facilité les ventes de blés bretons. On avait noté, à ce moment, des achats importants de toutes les parties du territoire.

J'ajoute que, récemment, trois décrets rendus sur ma proposition, les 16, 23 et 30 juin, viennent de relever de 50 à 55, à 60 et à 65 % le pourcentage de blé indigène que les meuniers doivent obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification.

Au fur et à mesure que les renseignements qui me parviennent journalièrement en montrent la possibilité, le pourcentage de blé exotique continuera à être réduit progressivement, afin de faciliter l'utilisation intégrale des stocks de blé indigène encore existants.

D'autre part, courant novembre dernier, une certaine émotion s'était manifestée dans l'Ouest, du fait d'offres abondantes et au-dessous des cours, sur les marchés de votre région, de blé paraissant d'origine exotique.

Dès réception de cette information, des vérifications nombreuses ont été effectuées. Elles ont continué toute l'année. Les infractions relevées ont fait l'objet de plaintes au Garde des Sécures, Ministère de la Justice; des condamnations ont été prononcées, et sur la demande de mon département, appel à minima a été interjeté pour certains jugements d'acquiescement.

Ces mesures pourraient être utilement complétées, tout au moins en ce qui concerne l'utilisation de la prochaine récolte de blé, par l'application plus étendue en Bretagne des dispositions de la loi du 30 avril 1930, sur le stockage des blés.

L'attention des services départementaux agricoles, ainsi que celle des groupements intéressés, est d'ailleurs appelée actuellement par mes soins sur le nouveau cahier des charges inséré au Journal Officiel du 20-21 juin, qui réduit les formalités exigées, accroit les garanties demandées par l'Etat, tout en permettant aux intéressés de stocker une plus grande quantité de blé.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Signé : ABEL GARDEY,
Ministre de l'Agriculture.

Nous ne pouvons que remercier M. le Marquis de la Ferrière de son heureuse intervention près de M. le Ministre de l'Agriculture. Elle répondait à un besoin. Très utilement elle a encouragé le zèle des pouvoirs publics, présentement maîtres des décrets protecteurs de l'agriculture.

M. Gardey, dans sa réponse, souligne judicieusement les causes des difficultés que nous avons eu cette année pour nous débarrasser de notre récolte 1931.

La principale est la médiocre qualité de nos froments. La plupart, venus dans l'eau, n'avaient qu'un poids spécifique peu élevé. A la Coopérative du Syndicat nous en avons vendu qui ne pesaient que 65 kilos au lieu de 74, poids étalon du marché de la Bourse.

De telles céréales ne peuvent pas être payées par la minoterie le même prix que les bonnes. C'est ce que nos cultivateurs ne comprennent pas encore tous. On hésite lorsque l'on vous offre 145 francs d'un blé, alors que le cours officiel enregistré est de 155 ! On ne s'aperçoit pas que le prix est le même, vu le rendement à la meule. Erreur d'optique.

Bien introduire dans nos raisonnements la notion du poids spécifique est une nécessité. Sans cette mentalité, on laissera passer toutes les occasions de vendre. Le blé exotique sera consommé au lieu et place de celui que nous n'aurons pas voulu vendre, et... les moissons passeront d'une récolte à l'autre, le grenier restera plein.

Après avoir fait allusion aux procès engagés pour les fraudes commises par certains importateurs de blés exotiques, fraudes connues sous le nom de « blés francisés », M. Gardey recommande d'user du stockage, afin d'éviter l'effondrement des cours. Nous avons fait une énergique campagne à ce sujet. Notre vieux Syndicat est à même d'accepter, de louer, de stocker, d'écouler et de vendre au prix moyen toutes les quantités de blés bons et secs que l'on voudra bien lui confier. Il peut le faire à des conditions excellentes de bon marché.

Tout cela complique singulièrement la vie ! Où est le temps des bons petits moulins à vent, gracieux animateurs des horizons de nos campagnes ! Des poêches que l'on faisait moulinier au dixième ! Du grain mûri assis sur son cheval entre deux sacs !

Mélas ! Il faut vivre avec son temps, ou... se résigner à mourir.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Nos grands Elevages

C'est en Vendée qu'existe le plus grand nombre de bovins, où on compte 413.000 têtes. Le département de la Manche suit de près avec 407.000 têtes.

Pour les chevaux, le Finistère occupe la première place avec 124.000 et pour les ânes c'est la Vienne avec 12.000. On remarque que cette race d'animaux diminue son nombre d'année en année.

En ce qui concerne les mulets, c'est la Haute-Garonne qui arrive en tête avec 11.700. Cet élevage se pratique aussi dans le sud de la Vendée et départements limitrophes, amenant chaque année pas mal d'étrangers.

Le plus grand élevage du mouton est concédé à l'Aveyron : 525.000 têtes et celui de la chèvre à la Corse, 165.000.

Pour le porc, c'est la Moselle qui s'adonne la palme, 189.000, ce département se trouvant suivi de près par la Corréze et l'Aveyron, avec 170.000 têtes.

Un Brin de Causette...



Ah, les grands magasins de Nantes, après ceusses de la capitale, venant de lancer une nouvelle mode, celle là du prix unique. D'ici quelques mois, ou quelques semaines, certains magasins auront leurs étalages avec leurs prix uniques...

En fait, c'est une invasion ! Quand c'est qu'une ménagère voudra acheter une paire de draps, un biau jupon en dentelles, des bas de soie en fil, une douzaine de bigoudis, un chaudron, une casserole, une boîte de sardines, ou une livre de café, elle regardera pas comme avant là où c'est qu'est la meilleure qualité, mais combien y a-t-il de pièces dans sa bourse et pis elle se dirigera tout drête vers le rayon à trente sous, à 3 francs, à 5, 7 ou 10 francs... N'empêche, si qu'elle trouve point ce qu'elle voulait crire, elle ramènera toujours quelque chose pour son argent... une occasion unique ben sûr.

Y me souvenant comme ça, quand j'étais tout gamin et que j'avais deux sous dans la poche, j'étais tout les épiceries du bourg, pour voir combien j'aurais à acheter de choses avec. Les gosses d'à présent, comme les ménagères, n'auront pas ce casement de tête, avec leurs fameux trucs des prix uniques et des boutiques à deux fins.

Déjà pour faire leurs courses, point besoin de trotter aux quatre coins de la ville, puisque y a des commerçants qui vendent de tout, depuis des choix et des carottes, des lapins, du pinard, des pâtisseries, des vêtements, des quincailleries, des phonographes, des chambres à coucher et tout ce qui fait pour être heureux dans un ménage — même que dans ces magasins y pouvant aller au restaurant, au cinéma, au perruquier, ou aux cabinets sans sortir de la maison... Que voulez-vous, quand on est pressé, c'est ben commode d'avoir tout sous la main !

On appelle ça la Rationalisation, la Têlorsation du travail, et la Standardisation des marchandises. Parait que l'avenir élan de ce côté là, pour simplifier not' pauvre existence qui devenant ben trop compliquée. Même que dans l'agriculture l'est question d'appliquer ces méthodes. Les maraîchers — qui sont des gens qui ont l'avant — classant déjà leurs carottes, leurs céleries, leurs tomates, leurs poires, leurs pêches et le reste, par catégories, ben tristes, d'même grosseur et d'même couleur. C'est y point un premier pas vers les marchandises à prix uniques ?... On fera des poires à 0 fr. 50, à 1 fr., ou à 2 fr., suivant la tête du client et comme de juste, ça sera les pus cher qui partiront en premier.

Qui vois dit que demain, ou après demain, on verra point nos marchés et nos champs de foires divisés en rayons et en catégories, à bon marché : là, des bœufs à 1.800 francs, à 1.000 francs et à 500 francs ; pu loin la rangée des bœufs, des vaches laitières, des veaux et des porcs de lait... chacun étiqueté avec un « prix unique » sur la queue ! — Vous rigolez ? Attendez dan un peu, puisque y faut s'mettre à la page, marcher avec le progrès. Et à ce moment là les fabricants nous livreront des sacs d'engrais à bon compte, à trois prix seulement : 3 francs, 5 francs et 10 francs. — Ren au d'ssus 10 francs, les amis ! — Oui, mais quoi que c'est qui aura dans le sac ?... à moins qui pesant dix kilos chacun !

maître jeannot

— Vendre tout son blé à la récolte c'est risquer d'avilir les cours.

— Pratiquer la vente échelonnée, au cours moyen, c'est s'assurer contre la spéculation.

LE PROCÈS DES LAITIERS

Une Condamnation stupéfiante

Dans l'avant-dernier numéro du Bulletin, notre directeur technique, M. Faivre, a nettement exposé l'opinion de notre Syndicat sur les poursuites engagées contre les laitiers. Cette affaire vient d'avoir son dénouement devant la 3^e Chambre du Tribunal correctionnel de notre ville.

Le jugement rendu le vendredi 22 juillet soulève l'indignation de tous les agriculteurs et de tous les gens de bonne foi il étonnera tous ceux qui ont suivi les débats.

M. Armand Garciau, industriel laitier à Saint-Etienne-de-Montluc, et M. Marcel Jeannet, président du Syndicat des Ramasseurs de lait, sont acquittés. C'est bien. Mais les principaux inculpés, représentants des producteurs, M. Hivert, président de la Coopérative laitière de Nantes-Banlieue, et Louis Bartra, ex-directeur de cette Coopérative, sont respectivement condamnés, sans sursis, à 200 fr. et 500 fr. d'amende. C'est un défi à la justice et au bon sens.

Les poursuites étaient basées sur les faits suivants : le lait vendu au consommateur de Nantes 1 fr. 20 au début de décembre, tombé durant quelques jours à 1 fr., était remonté le 28 décembre à 1 fr. 30.

Sur plainte du Maire de Nantes en date du 2 janvier, une instruction fut ouverte, qui aboutit à l'inculpation des quatre personnes nommées ci-dessus.

C'est M. Turlan, substitut du procureur de la République, qui soutint l'accusation. Il reprocha aux inculpés d'avoir commis le délit de hausse illicite, s'appuyant sur la déposition de deux témoins : l'inspecteur de la police mobile chargé de l'enquête, et M. Thorallier, industriel-beurrier-fromager à Châteaubaude.

Celui-ci proposa, en décembre, de fournir à la Ville des milliers de litres de lait qu'il aurait payé à la production 0 fr. 55 à 0 fr. 65 le litre, ce qui, avec les 0 fr. 40 pris pour le transport et la vente au détail, aurait porté le lait entre 0 fr. 95 et 1 fr. 05 à la consommation. Ce prix de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 à la production était, à son avis, bien suffisant et logique, car il correspondait, disait-il, au cours des beurres à l'époque.

On entendit ensuite M. Deshayes, président du Syndicat des Epiciers-Détailants, qui, tout en estimant que la hausse à 1 fr. 30 était trop forte, reconnut que l'origine de la hausse résidait dans la baisse nettement artificielle imposée au début de décembre par les grands magasins qui, sans

rien ne justifiait cette mesure, avaient réduit le prix de 1 fr. 20 à 1 fr., uniquement dans un but de réclame.

Le dernier témoin, M. Andouard, directeur de la Station Agronomique de la Loire-Inférieure, fit, avec l'autorité incontestée que tout le monde lui reconnaît, une déposition remarquablement documentée. Il expliqua notamment que le prix de 0 fr. 80 à la production, donc de 1 fr. 20 à la consommation, était un minimum, que le nettoyage et la pasteurisation tels qu'ils sont pratiqués à la Coopérative confèrent au lait une qualité supérieure mais augmentent le prix de revient de 0 fr. 10 au moins.

Comme M. Deshayes, il voit le début de l'affaire dans la baisse à 1 fr., complètement anormale, lancée par les grands magasins et conclut que si le lait était passé fin décembre de 1 fr. 20 à 1 fr. 30, cette hausse de 0 fr. 10 à cette époque n'aurait nullement soulevé l'opinion publique.

Après l'audition des témoins commença la défense des inculpés.

M^{rs} Guinaudeau, prenant le premier la parole pour M. Bartra, fit avec une très grande clarté l'exposé précis des faits depuis le début. Dans une forte plaidoirie, il traita la question à fond.

Des dépositions de MM. Deshayes et Andouard, il fit ressortir nettement que l'origine de toute la poursuite se trouvait dans la baisse injustifiée pratiquée par les grands magasins. Cette baisse fut suivie à contre-cœur et provisoirement par la Coopérative et les Ramasseurs, mais elle provoqua à la production un mécontentement qui se traduisit par une rarefaction considérable dans le ramassage du lait, rendant la hausse de fin décembre inéluctable.

M^{rs} Linyer, défenseur de M. Hivert, et M^{rs} Guinaudeau avaient demandé à M. Raymond Lefevre, ingénieur agronome, membre-secrétaire de la Chambre d'Agriculture, de venir déposer comme témoin pour apporter au Tribunal l'avis particulièrement autorisé de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure. Dans l'impossibilité de se rendre à l'audience, M. Raymond Lefevre avait rédigé une consultation documentée et précise, dont M^{rs} Guinaudeau donna lecture.

Nous tenons à en citer quelques larges extraits, qui éclaircissent bien certaines parties délicates de la question et remettent au point quelques arguments de l'accusation :

« On ne peut pas et on ne doit pas établir de corrélation entre les cours des beurres et fromages et le cours du lait... Le marché du lait est forcément un marché local ; cette denrée, pour répondre aux exigences de l'hygiène, devant arriver fraîche à la clientèle.

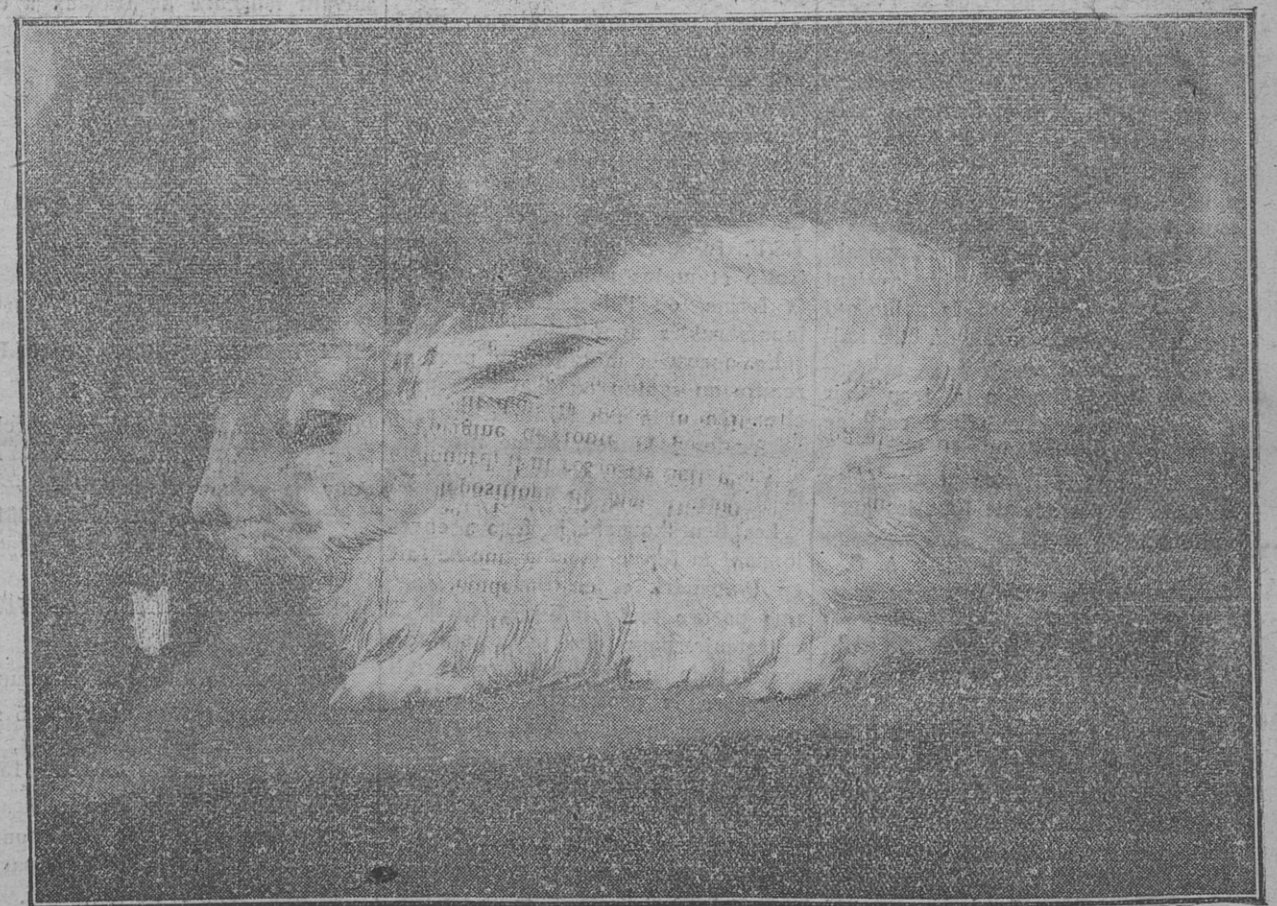
« Au contraire, le marché du beurre est nettement un marché international... des échanges considérables s'établissent entre les pays, échanges régis par les tarifs douaniers. L'avisement extraordinaire du cours du beurre il y a quelques mois était dû au défaut de protection de cette denrée dans notre régime douanier et à l'afflux inouï des beurres étrangers qui en était résulté... »

« Pourquoi les industriels beurriers fromagers continuaient-ils à trouver du lait à très bas prix, 0 fr. 60 ou 0 fr. 65 ? Si, dit le rapport de M. R. Lefevre, le producteur continuait à vendre une marchandise trop bon marché, c'est aussi parce qu'il ne peut pas momentanément se procurer ou trouver des débouchés nouveaux du jour au lendemain. Il a l'habitude de céder son lait en nature à un industriel laitier établi dans le voisinage : il ne peut du jour où le prix payé par celui-ci ne le satisfait plus se mettre instantanément à faire du beurre ou du fromage, engraisser des porcs ou des veaux, vendre son lait en nature pour la consommation ou abolir, dans l'économie générale de sa ferme, la production laitière.

« Toutes ces transformations exigent du temps, une adaptation, une préparation, sous peine de rompre l'équilibre entre tous les facteurs d'une exploitation. Le Producteur ne s'y résoudra que contraint et forcé, quand après une période assez longue il aura la certitude que le prix payé par l'industriel ne remontera pas. »

« Les à-coups que subissent les industries beurrières ou fromagères ne doivent avoir aucune influence sur le cours du lait de consommation d'une grande ville « si pendant quelques semaines les producteurs qui ont l'habitude de fournir ces industries vendent à perte, ce n'est pas une raison pour que les producteurs de lait pour la consommation soient obligés de vendre eux-mêmes à perte. »

« L'approvisionnement d'une grande ville exige un lait de qualité



« APOLLON », superbe Lapin Angora, né le 23 mai, prêt à être épilé fin décembre

mais aussi une stabilité absolue dans la fourniture.

Soumettre ceux qui assurent le ravitaillement en lait de Nantes aux secousses que peuvent éprouver les industries beurrières et fromagères et aux menaces d'industriels qui, dans les mauvais moments, offrent de jeter sur le marché une marchandise dont ils sont embarrassés et qu'ils préfèrent ne pas traiter, serait totalement méconnaître l'intérêt bien compris des consommateurs nantais.

Les industriels, ravitailleurs occasionnels de la Cité, ne rempliraient ce rôle que jusqu'au jour où les conditions ayant changé, ils retrouveraient profit à reprendre leur industrie. Ce jour-là on reviendrait faire appel aux laitiers fournisseurs habituels du lait de consommation.

Peu de soubresauts de cette sorte suffiraient à éclaircir sérieusement leurs rangs.

Qui en souffrirait sinon le consommateur de la grande ville ?

M. Guinaudeau développe lumineusement toutes ces idées. Il apporte la preuve que les prix incriminés étaient si peu anormaux que les producteurs pouvaient à ce moment vendre beaucoup plus cher aux consommateurs ruraux.

0,80 est un prix qui peut être suffisant à la production pour un lait quelconque, comme l'a indiqué l'Office Agricole. Mais 1 fr. 20 à la consommation est un prix insuffisant pour le lait supérieur, nettoyé et pasteurisé de la Coopérative.

Tout cela, poursuit le défenseur s'adressant à Monsieur le Procureur de la République, il était facile à Monsieur le Juge d'Instruction et au Parquet de le savoir ; il lui aurait suffi de s'adresser non pas à un inspecteur de police incompétent, non pas à un industriel dont les intérêts sont en opposition avec ceux des producteurs, mais aux organismes agricoles ayant compétence et autorité : Station Agronomique, Direction des Services Agricoles, Office Agricole, Chambre d'Agriculture.

Et l'avocat termine en demandant un acquittement pur et simple, ayant le sens d'une réparation devant l'opinion publique.

M. le bâtonnier Linyer, plaident ensuite, déclara qu'après l'exposé et la discussion des faits complètement traités par son confrère, il n'insisterait pas sur les circonstances ayant amené les poursuites.

Par contre, reprenant le texte de la loi du 3 décembre 1926 et les travaux parlementaires auxquels cette loi a donné lieu, il démontra avec sa grande éloquence et son autorité à quel point cette loi constitue une arme dangereuse, dont il ne doit être usé dans l'intérêt du producteur et du consommateur qu'avec les plus grands ménagements.

Pour lui, comme pour M. Guinaudeau, les poursuites actuelles contre les producteurs de lait sont totalement injustifiées et il ne subsiste, après la déposition Andouard et la consultation de la Chambre d'Agriculture, aucune possibilité de dire que le prix retenu par le ministère public après la hausse du 28 décembre 1931 soit un prix artificiel ou excessif.

Encore plus impossible de soutenir qu'un moyen frauduleux ait été employé pour déterminer ce prix ni que les inculpés aient réalisé ou cherché à réaliser un bénéfice illicite.

C'est donc, après avoir brillamment souligné l'intérêt général qui s'attache à la prospérité de la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue, un acquittement que M. le bâtonnier Linyer sollicite pour M. le président Hivert, qui, en toute justice, dit-il, n'eût jamais dû être poursuivi.

Après ces deux très complètes plaidoiries, la tâche de M. Liximaque pour M. Garreau et de M. Parnet pour M. Jeannet se trouvait nécessairement abrégée. Faisant ressortir le rôle d'ailleurs secondaire de leur client, l'un et l'autre, s'associant aux conclusions de leurs confrères, demandèrent au Tribunal et pour les mêmes motifs, leur acquittement pur et simple.

L'acquiescement général s'imposait. Si MM. Hivert et Bartra avaient vraiment été coupables, la peine qui leur a été infligée aurait dû être infiniment plus forte.

Cette condamnation a trop l'air d'être destinée à satisfaire certaine opinion.

MM. Hivert et Bartra peuvent être assurés de l'estime de tous les agriculteurs.

A. C.

La destruction des orties

L'ortie est une herbe dont il est très difficile de se débarrasser. Un bon moyen consiste à les arracher par temps humide ou à les faucher fréquemment, ce qui les épuise assez vite.

On peut encore les brûler en versant quelques gouttes d'acide sulfurique au pied. Il est à recommander de se servir d'une bouteille à long col rétréci pour éviter les accidents.

RENDONS LES FERMES PLUS COQUETTES

A cette époque où il est d'usage — parce que c'est la « grande saison » — d'organiser à Paris, comme sur les plages à la mode et dans les villes d'eaux fréquentées, des concours d'élégance qui se disputent M. de Fouquières, manager plein de distinction et arbitrage du grand chic, sous toutes ses formes, il serait peut-être à propos de signaler, en les approuvant, un concours, toujours d'élégance mais d'une formule un peu différente, car il ne s'applique pas au même public féminin.

Il ne s'agit plus, en effet, de toilette somptueuse et d'auto de grand luxe, celle-ci portant celle-là.

Il s'agit de la coquetterie, nécessaire vraiment, d'un cadre qui a son charme, sa poésie très intense, et où des femmes — ayant le droit d'être jolies — évoluent aussi, mais sans tapage.

C'est en Bourgogne qu'est, cette année, le plus important de ces concours, à Joigny (Yonne) sur l'initiative du directeur d'Ecole d'Agriculture, M. Maynard.

Cet homme a imaginé un concours de fermes fleuries, dans son canton. Lisez le programme de ce concours :

« Entendons par « ferme fleurie » une ferme dont la cour, l'extérieur des bâtiments, l'entrée, les alentours immédiats seront rendus d'aspect plaisant, attirant.

« Ils peuvent l'être déjà par leur propreté et leur bonne tenue.

« Ils peuvent être rendus plus attrayants, avec peu de dépense, par exemple, par des rosiers, par des plantes vertes à feuillage persistant, des gazons au tapis de verdure divers, des plantes grimpantes vivaces et toutes autres plantes d'entretien facile et que les poules n'abiment pas.

« Ils peuvent être améliorés par des dispositions empêchant que des eaux sales de silos de pulpes coulent dans la cour ou sur l'entrée et, à mesure que cela devient possible, par l'éloignement du fumier loin des fenêtres des habitations. »

Le programme expose, d'ailleurs, des arguments de sentiment qu'il est juste de répéter :

« Il paraît s'imposer que la jeune fille, la jeune femme, de goûts délicats, comme il en est tant dans les campagnes, puisse être aussi flattée de la joliesse de son home qu'elle est heureuse de sa vie agricole — vie de labeur, mais, aujourd'hui, intellectuelle autant que gaie et saine — si elle en a la vocation, comme le marin l'a de la mer. Ainsi seulement, quand elle rentrera de la pension ou des réunions urbaines, elle ne sera plus exposée à sentir son cœur se serrer à la vue d'une entrée, d'une cour laides, sales, où coule le purin. Et, loin d'entraîner à la ville son fiancé, son mari, elle sera la première à le retenir sur la glèbe embellie. »

Les gens des villes se font, en effet, même à l'heure actuelle, une idée assez fautive des fermes qui vivent à la ferme. Ils en sont restés à la grosse et vieille fermière d'autrefois, à la fille de ferme rougeaude, aux cheveux sales, aux mains épaisses, aux sabots pleins de bouse de vache.

Ils haussent les épaules, si par hasard tombent sous leurs yeux les celières vers d'Hégésippe Moreau, vieux de cinquante ans, qui osaient être un hommage admiratif à la « belle fermière », créature sans doute d'exception.

Disons-nous qu'en 1932 les fermes des fermes de France, tout en étant aussi laborieuses que leurs devancières, sont à la page.

Si leurs besognes sont toujours fatigantes, elles ont l'expérience d'un outillage mécanique moderne. Elles utilisent aussi, en dehors de leur travail même, un appréciable modernisme. La plupart ont une bicyclette, de même que la fermière a, à sa disposition souvent, une camionnette, quand ce n'est pas une véritable auto. Le téléphone, le phonographe et la T.S.F. fréquemment rendent moins isolée et moins maussade la vie de la ferme, où l'électricité offre ses innombrables applications.

En quelques minutes, on peut se rendre au canton ou à la ville proches. On a la possibilité d'en rapporter les journaux, mieux illustrés, et les livres. On y trouve, à volonté, le cinéma.

Les fleurs ornent la ferme, enveloppant la ferme, comme cela se fait en Danemark et en Hollande, sur une parure toute indiquée, facile à entretenir pour des paysannes, au courant de la vie des fleurs, et qui atténuerait le prosaïsme de certains coins à purin qu'on avait trop souvent le tort de ne pas même dissimuler. Dans combien de fermes encore, le tas de fumier se trouve devant l'entrée de la maison ?

L'initiative de Joigny n'est pas isolée. Je note, à la même date, un concours de tenue de fermes dans l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine) avec 10.000 francs de prix. Encourageons ces sortes de concours, autrement plus intéressants que tant de concours d'élégance décorative, généralement disputés par des actrices, quand ce n'est pas par des demi-mondaines, soucieuses de faire parler d'elles ou engagées spécialement pour présenter des modèles de maisons de commerce.

On néglige trop le côté floral de la vie moderne, en nous contentant de louer sans commentaire les expositions annuelles monotones... J'ai eu bien du mal à découvrir en dernière page des journaux qu'on avait nommé, dimanche, dans la banlieue parisienne où se cultivent tant de rosiers, une « fête des roses », campagne qui n'aura pas intéressé certainement autant que les reines de Beauté de tous calibres, que la capitale se plaît à nommer.

La poésie des fleurs reste du domaine des peintres et des poètes, ce n'est pas assez. Elles devraient avoir la grande vedette et de nombreuses manifestations.

Je me souviendrai toujours de ce grand concours international de la plus belle Rose du Monde qui, il n'y a pas longtemps, eut lieu en Espagne et où ce fut une rose française, de Lyon, du nom de « Diane de Broglie », s'il vous plaît, qui remporta la grande médaille d'or. J'en vis l'annonce, en quatre lignes, à la dernière page de quelques journaux professionnels, sans plus.

Alors que le Ministère de l'Agriculture d'ailleurs aurait dû, n'est-il pas vrai, faire le geste d'obliger toutes les fermes françaises à s'encadrer de cette rose vedette, triomphante, dont le pays pouvait être fier.

Souhaitons leur celle-là — ou d'autres — ou même de simples chèvrefeuilles ou des géraniums, en parure.

Qu'autour de la ferme, de la ferme et des filles de ferme, il y ait la vraie poésie que, plus que jamais, elles méritent.

Henry DE FORGE.

(Reproduction interdite.)

La défense contre les ennemis des cultures

Sous les auspices de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, 3, avenue de l'Opéra, à Paris, a été constituée une ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures.

La lecture de son programme me paraît devoir être approuvée par tous ceux qui s'intéressent à la lutte contre les cryptogames et les insectes qui, tous les ans, occasionnent des pertes innombrables à l'agriculture de notre pays. Mais, qu'il me soit permis, toutefois, de remarquer qu'un point très important paraît avoir été négligé.

Il y a déjà longtemps, un véritable bienfaiteur de l'agriculture française, Jules Méline, ancien ministre de l'Agriculture, s'exprimait ainsi :

« Incalculables sont les désastres que la disparition des petits oiseaux fait supporter à notre agriculture. C'est par centaines de millions qu'il faut les chiffrer et notre production viticole, de plus en plus ravagée par les insectes et les parasites dont la chimie ne les sauvera pas, est menacée de ruine, si on ne se décide pas à la remettre sous la protection de son seul défenseur tout puissant : l'oiseau. »

Il faut avoir vécu longtemps à la campagne pour se rendre compte combien ces paroles du grand ministre français étaient prophétiques.

Etant enfant, je me rappelle avoir vu sur le sillon tracé par mon père, tout un cortège de petits oiseaux venant recueillir sur les mottes soulevées par la charrue, de nombreuses chenilles, des vers blancs, des larves d'insectes de toute sorte qui disparaissaient ainsi et ne pouvaient plus tard attaquer les récoltes.

Mais depuis cette époque lointaine, d'innombrables chasseurs, poseurs de filets, de lacets, sont venus détruire ces véritables auxiliaires de l'agriculture et, à l'heure actuelle, le labeur trace seul son sillon sans être accompagné de ces collaborateurs aînés !

Un inspecteur général de l'agriculture, qui a laissé dans l'une des provinces les plus riches de la France, un souvenir inoubliable — Battanchon — s'exprimait ainsi sur la même question.

« En matière de destruction d'insectes, les oiseaux sont outillés comme nous ne le serons jamais. Avec toute notre science, tous nos engins perfectionnés, tous nos produits chimiques, nous sommes incapables d'arriver aux résultats qu'obtiennent nos aides aînés avec leurs yeux et avec leurs becs à la seule condition d'être suffisamment nombreux ! Or, ce nombre, c'est à nous de l'assurer. »

Certes, les destructeurs d'oiseaux vous diront qu'à certains moments, les oiseaux prélèvent sur les récoltes, quelques graines ou quelques fruits ; mais, convient-il de leur disputer ce salaire de leurs services ? C'est là une sorte d'assurance payée par l'agriculture. Il s'agit de donner aux oiseaux une toute petite part de la récolte ou bien d'abandonner la plus grande partie aux insectes et aux rongeurs...

Une Ligue Nationale contre les ennemis des cultures, devrait, me semble-t-il, envisager la question sous ce jour et ne pas se contenter de recourir à tout l'arsenal de produits chimiques et du matériel perfectionné qui, certes, peut rendre des services, mais qui ne doit pas constituer pour l'Agriculture le seul et unique moyen de défense.

Protéger l'oiseau paraît être une des premières mesures à prendre. Si l'alouette, le pinson, le linot, le serin, le chardonneret, la mésange, l'hirondelle, le rossignol étaient dans nos campagnes, aussi nombreux qu'autrefois, nul doute qu'avant peu, les raisins ne soient dépourvus de cochenilles et d'eudemis ; les poires et les pommes d'antennome et de carpocapse ; même les pêches, les prunes récemment attaquées par le « ceratitris » seraient probablement efficacement protégées, si les oiseaux étaient plus nombreux.

Le taupin des moissons est détruit par l'alouette, ainsi que l'affirme la Société Nationale d'Acclimatation. Le gobe-mouches détruit le papillon de la piéride du chou. Le pivert, de son long bec, fouille jusqu'à l'intérieur des arbres pour capter la larve du capricorne et de la zéuzère du marronnier.

Tous ces insectes s'attaquent à la vie même des arbres, à la productivité des céréales ou des légumes, et l'oiseau est l'agent protecteur prévu par la nature. Il disparaît ! La chimie ne le ressuscitera pas, au grand détriment de nos campagnes.

Je livre ces quelques réflexions aux initiateurs de la Ligue Nationale de lutte contre les ennemis des cultures dans l'espoir qu'elles leur inspireront, d'adopter à leur programme un travail supplémentaire consistant à appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité absolue de protéger les oiseaux.

Au lieu de protéger les oiseaux, nous assistons actuellement au contraire, à une véritable hécatombe ! Lors d'un récent voyage à Paris et journalièrement à Toulouse — ma résidence — j'ai pu me rendre compte que les modes féminines tentent à adopter de plus en plus l'usage de porter au chapeau, des têtes de petits oiseaux. J'ai pu identifier des mélanges à longue queue, des gobe-mouches, des alouettes cochevis, des bergamottes grises, des rossignols, des mésanges bleues, des pinsons, linots, chardonnerets et même des piverts ; tous oiseaux qui détruisent un grand nombre d'insectes parasites des cultures et des arbres fruitiers.

Noys réclameons avec instance que cesse cette destruction organisée des petits oiseaux et que, au contraire, l'autorité les protège dans toute la mesure du possible.

CASTEX,

Directeur des Services Agricoles de la Haute-Garonne, Délégué de la Société Française d'Emulation Agricole.



Travaux du mois d'août

JARDIN POTAGER

Semer en pleine terre : 1° le 1° août, haricots nains hâtifs pour récolter en vert en octobre ; 2° le 1° au 15 août, les dernières carottes pour l'hiver les choux de printemps (chou express, chou cœur-de-bœuf) ; 3° après le 15 août, l'oignon blanc de printemps en pépinière, la laitue de la Passion, l'épinard pour la consommation d'automne, d'hiver et de printemps, la première graine de mâche, persil.

Planter : Chou de Milan et Chou-fleur, Chicorée, Scarole, Fraisier, Oseille, Estragon, Pomme de terre germée de l'année précédente, pour récolter en hiver et au printemps des tubercules dits de primeurs.

Récolter pour semences les graines de l'Oignon, Fraisiers des quatre saisons et Fraisiers remontants, Carottes, Poireaux, etc...

JARDIN FRUITIER

Greffer en écusson : Cerisier, Prunier, Poirier, Pommier. Sur ces deux derniers arbres on peut, au lieu d'yeux, greffer des boutons à fruits. Efficacité des pèchers ou déplacer les feuilles qui en masquent les fruits et les empêchent de se colorer.

Tailler en vert les Poiriers, Pommiers, dont le pincage et l'ébourgeonnement ont été négligés. Pincage, palissage.

Mise en place de toile « ad hoc » pour protéger les raisins en espalier. Chasse aux insectes. Traitements contre les cryptogames (soufrage contre l'oïdium, bouillie bordelaise contre le mildiou).

Amenagement du sol en vue des plantations d'automne.

JARDIN D'AGREMENT

Arbres et arbustes. — Greffer en écusson : Rosier, Cerisier, Lilas, Poirier, Pommier et Prunier d'ornement, Orme, Aubépine, Marronnier, Pavia, Erable.

Bouturer le Rosier, sous cloche ou sous châssis, en plein soleil, le vitrage étant préalablement badigeonné intérieurement d'un lait de chaux et le sol étant tenu moite par des bassinages renouvelés trois fois par jour : le matin, le midi et le soir.

Fleurs en plein air. — Semer en pépinière, si ce n'est déjà fait : Giroflée des murailles, Alysse corbeille d'or, Pâquerette, Pensée, Myosotis.

Bouturer en plein air les Pelargoniums Zonales et Inquinans, puis, sous cloche ou sous châssis, mais sans couche, les Anémis, Ageratums, Petunias, Lantana, Fuchsia.

Greffer la Pivoine Moulant sur racine de Pivoine officielle. Planter de serre. — Greffer sous cloche, en serre, Rhododendrons et Azalées (la serre n'est point chauffée).

Mêmes soins généraux que pendant les deux mois précédents.

Cesser d'arroser les Caladiums du Brésil, qui entrent dans leur période de repos.

Mouiller de moins en moins les Gloxinias qui vont bientôt cesser de végéter.

Bouturer les Begonias rhizomateux et les Begonias rex.

Rempoter : Cinéraires hybrides, Primevères de Chine, Primevères obovées et Calceolaires herbacées semées en juillet.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur, Directeur du Jardin des Plantes

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 183 k. 50 l. 25 l.

Demi-fluide	3 20	3 60	4 00
Epaissie	3 30	3 70	4 10
P ^e cylindre vapeur	4 50	4 90	5 30
P ^e Mouvements	4 30	4 70	5 10
P ^e Transmissions	3 20	3 60	4 00
P ^e Moteur Electr.	4 20	4 60	5 00
P ^e Moteur Diesel	4 20	4 60	5 00

Pour créneuses :

Demi-blanche	4 10	4 50	4 90
Blanche pure	4 60	5 00	5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford)	3 90	4 30	4 70
Fluide, 1/2 fluide	4 20	4 60	5 00
1/2 épaisse	4 40	4 80	5 20
Epaissie	4 70	5 10	5 50

Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses

4	4 40	4 80
---	------	------

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse

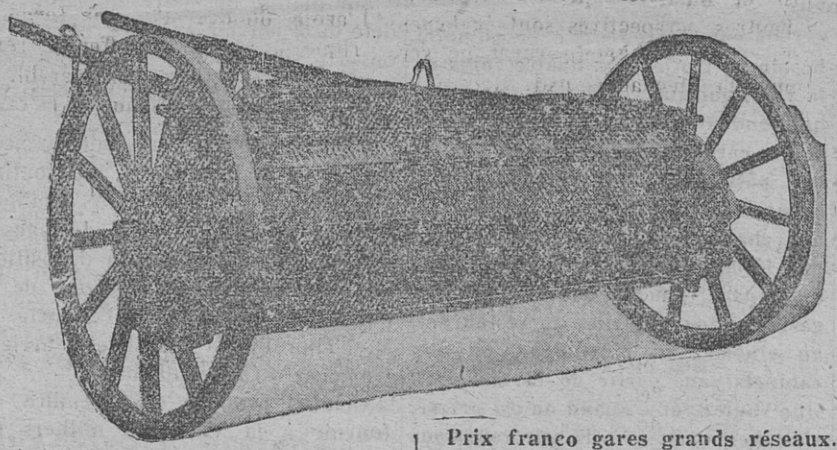
7 40	7 80	8 20
------	------	------

Huile de ricin pure

8	8 40	8 80
---	------	------

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1°50... 1.940 fr.

— 1°75... 2.070

— 2°... 2.900

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Notices explicatives et autres marques, nous consulter.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc...)

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bécasse très facilement, sans le soulever.

Contenances en litres

Prix

Prix avec courroie galvanisée

N°	1	2	3	4	5	6	7
Contenances	50	65	80	100	125	150	200
Prix	395 fr.	455 »	505 »	570 »	625 »	685 »	760 »
Prix avec courroie galvanisée	430 fr.	495 »	550 »	620 »	680 »	740 »	840 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensables dans toutes fermes

Bati bois : grille 32" x 18" 95 fr.

Bati fonte : grille 36" x 18" 120 »

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs.

Prix départ usine et remise aux adhérents.

Grillages

Toutes dimensions, Nous consulter en précisant hauteur et mailles.

Fils de fer et ronces : Nous consulter.

Cultivateurs

A dents flexibles et soies reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90 310 fr.	325 fr.
7 —	0°90 325 »	340 »
9 —	1°30 375 »	390 »
11 —	1°60 420 »	430 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90 330 fr.	345 fr.
7 —	0°90 345 »	360 »
9 —	1°30 395 »	410 »
11 —	1°60 445 »	490 »

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes, centrales d'articulation.

Dents de 13" 15" 17"

2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.	69 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.	106 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	124 k.	143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

Nombre de dents

Largeur de travail

Poids

Prix avec manivelle sans roue

5	0.60	47 kil.	172 fr.
7	0.70	50 —	210 »
9	0.90	70 —	255 »
10	1.00	73 —	265 »
11	1.10	80 —	300 »
12	1.20	82 —	310 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

— 3 roues : 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 25 Juillet 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.753	2.700	8 10	7 10	5 90	8 80	4 85	3 90	2 95	5 45
Vaches.....	1.370	1.300	7 90	6 60	5 40	9 »	4 75	3 63	2 70	5 75
Taureaux....	445	436	6 50	5 80	5 30	7 20	3 90	3 20	2 65	4 45
Veaux.....	2.682	2.500	9 60	7 70	6 70	10 »	5 75	4 38	3 68	6 75
Moutons....	12.150	11.800	16 »	10 80	9 »	17 90	8 »	5 67	3 95	8 80
Porcs.....	2.536	2.536	11 14	10 28	7 14	11 56	7 80	7 20	5 »	8 10

Du Jeudi 28 Juillet 1932

ANIMAUX	Aménés	Vendus	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.290	1.200	8 30	7 30	6 10	9 »	4 98	4 10	3 05	5 58
Vaches.....	646	600	8 10	6 80	5 60	9 20	4 85	3 75	2 80	5 88
Taureaux....	205	190	6 60	5 90	5 40	7 30	3 95	3 25	2 70	4 52
Veaux.....	1.584	1.400	9 80	8 »	7 »	10 80	5 88	4 55	3 85	6 70
Moutons....	4.518	4.400	16 »	11 »	9 20	17 90	8 »	5 17	4 05	8 80
Porcs.....	2.344	2.344	11 14	10 14	7 »	11 56	7 80	7 »	4 80	8 10

Le Transport de la Paille par Chemin de Fer

Prix de transport. — La paille est remise au transport, soit en bottes, soit en balles pressées. La taxation varie selon le mode de présentation, mais dans les deux cas elle est faite au poids, avec des minima de tonnage par wagon fixés d'après la superficie intérieure du plancher du véhicule.

Paille en bottes

La paille en bottes est taxée au barème R. 8 avec un minimum de chargement de 170 kilos par mètre superficiel de plancher du wagon fourni.

Les prix de base du barème R. 7, ainsi que les taxes accessoires qui s'y ajoutent sont passibles à l'heure actuelle de la majoration de 370 % et de l'impôt de 10 %, de sorte que pour une taxe nue de 100 francs, l'usager paie 517 francs.

Le barème R. 7 est jaloné à la tonne de la façon suivante (frais de gare, majoration de 370 % et impôt de 10 % compris) :

A 50 kilomètres.....	37 70
100 —	57 35
200 —	91 »
300 —	114 25
400 —	131 05
500 —	146 55
600 —	159 50
700 —	171 10
800 —	181 45
900 —	191 89
1000 —	202 15

Paille en balles pressées

Pour les pailles rentrant dans cette catégorie, la taxe est calculée au barème R. 11 jusqu'à 300 kilom., puis au barème R. 11 au delà de cette distance avec minimum de tonnage de 400 kilos par mètre superficiel de plancher. Ce minimum est ramené à 300 kilos pour les pailles destinées aux fabriques de papier dont les expéditions sont faites directement aux fabricants de papier et sur des gares desservant immédiatement les dites fabriques.

Le barème R. 11 — 300 kilom. — R. 11 donne à la tonne les prix ci-après, compte tenu des frais accessoires de gare au départ et à l'arrivée, de la majoration de 30 % et de l'impôt de 10 %.

A 50 kilomètres.....	22 50
100 —	38 50
200 —	57 15
300 —	73 35
400 —	82 70
500 —	92 05
600 —	99 »
700 —	106 35
800 —	112 95
900 —	119 25
1000 —	126 05

Les Chemins ruraux

La grande pitié des chemins ruraux ! Le thème n'est pas nouveau. Ce qu'il faudrait faire pour les rendre praticables, nous le savons ; mais suffit-il de le dire. Notre confrère le « Sémaphore » fait à ce sujet l'exposé suivant de leur situation misérable, dans un article signé de la plume autorisée de M. Antoine Borrel.

L'article de M. Borrel reflète bien l'état de la question. Cependant, depuis la rédaction de cet article, une amélioration a été apportée par le vote de la loi de finances du 31 mars 1932, qui stipule dans son article 109 que les communes peuvent appliquer les ressources provenant des trois journées de prestation ou de la taxe vicinale votée en remplacement aux chemins ruraux reconnus et aux chemins ruraux non reconnus, lorsque ces derniers sont livrés à la circulation publique et que le terrain sur lequel ils sont assis est la propriété communale. Toutefois, les communes ne peuvent affecter aux chemins ruraux non reconnus au maximum que le tiers du produit des journées de prestations ou de la taxe vicinale.

« La grande pitié des chemins ruraux précède depuis bien longtemps tous ceux qui s'intéressent aux conditions de l'existence dans nos campagnes. Les chemins ruraux desservent les « écarts », les hameaux, les fermes isolées ; ils ont été utilisés pour les communications proprement dites, et en outre, pour l'exploitation des terres. Mais tandis que les chemins vicinaux appartenant aux trois catégories : chemins ordinaires, d'intérêt commun et de grande communication ont été ouverts dans de bonnes conditions techniques et demeurent entretenus, vaillent pour la collectivité, les chemins ruraux, maîtres d'eux, mal tracés, étroits, ravinés, raboteux, sont laissés dans un abandon à peu près complet.

« Certes, le Code rural consacre ses 37 premiers articles aux chemins de cette inférieure catégorie. Il prévoit leur reconnaissance, leur entretien et encourage la formation d'associations syndicales chargées de les administrer. D'autre part, le ministère de l'Agriculture accorde des subventions et les communes peuvent contracter des emprunts à taux réduit pour ouvrir des chemins ruraux et améliorer ceux existants.

« Mais tous ces avantages sont principalement théoriques. En fait, il n'y a pas 2.000 communes qui aient consenti à aggraver leurs charges en « reconnaissant » les chemins ruraux, ce qui implique l'inscription au budget municipal de recettes destinées à subvenir à leur entretien. Malgré les efforts de l'administration centrale de l'Agriculture, malgré les sacrifices de certains Conseils généraux, malgré la bonne volonté de nombreux agriculteurs directement intéressés, on peut dire qu'un bon tiers de notre population rurale n'a pas à sa disposition de chemins répondant aux exigences élémentaires d'une circulation adaptée aux besoins actuels.

« Les Chambres d'Agriculture réclament, depuis leur création, un nouveau statut du chemin rural. Elles estiment qu'il faudrait dresser l'inventaire de ces humbles voies et instituer un régime spécial pour toutes celles qui constituent la liaison indispensable avec la route vicinale la

fabrication proprement dite, puis, lors du lavage, on obtient un beurre bien défilé, qui ne sera pas exposé à contracter la rancissure et, par conséquent, se prêter à une conservation de longue durée.

plus voisine ; ce régime serait caractérisé par la reconnaissance obligatoire des tronçons intéressés, lesquels, devenant ainsi « officiels », devraient être entretenus par les communes sous le contrôle du Service vicinal. Vœu légitime, auquel le projet de loi du Gouvernement, sur le « statut du réseau routier de France », apporte un bon commencement de satisfaction. Les dispositions de la loi du 20 août 1881 (article 1 à 18 du Code rural) seraient abrogées. Désormais, les chemins ruraux seraient classés d'office dans la catégorie des « voies communales ». Reconnus ou non reconnus rattachés au domaine public communal, leur entretien et leur réparation incombent aux municipalités.

« Evidemment, grosse charge pour ces dernières. Mais, d'une part, le projet de loi, en incorporant au réseau des chemins départementaux les routes actuellement classées comme vicinales d'intérêt commun, allège dans une forte proportion les dépenses communales. D'autre part, le même projet spécifie que les communes disposeront pour les chemins laissés à leur charge (chemins vicinaux ordinaires et chemins ruraux), de la totalité du produit des trois journées de prestation, ainsi que de vingt centimes additionnels. Obligatoirement, ces ressources seront affectées à la gestion et aux travaux des voies communales.

« Quant aux départements, le surcroît de dépenses leur incombant du fait des nouvelles voies placées dans leur domaine public (chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun) sera compensé par l'incorporation au réseau national d'environ 30.000 kilomètres de routes, dont l'entretien est présentement assuré par le budget départemental avec ou sans le concours des communes.

« Enfin, le projet laisse subsister les associations syndicales de la loi de 1881, à qui l'on doit la plus grande partie des efforts accomplis depuis un demi-siècle pour conserver ceux de nos chemins ruraux qui sont encore capables d'être utilisés ; ces organisations si titulaires ne pouvaient, en effet, disparaître d'un trait de plume. Il faut ajouter que si les dispositions envisagées permettent d'espérer la rénovation de la voirie rurale grâce au régime administratif et financier qu'elles instituent, d'autres perspectives sont également ouvertes. Le chemin rural ne sera plus la méchante piste courante de fondrière en marécage en respectant, nonobstant la pente ou l'angle, tous les accidents du terrain.

Pour empêcher les Fourmis de grimper aux Arbres fruitiers

Faire un mélange de blanc d'Espagne dans l'eau pour obtenir la consistance d'une crème assez épaisse ; appliquer ce mélange sur le tronc des arbres sur une longueur de vingt centimètres, et ceci à quarante centimètres du sol. Laissez sécher et repasser plusieurs fois, de façon à bien recouvrir toutes les irrégularités de l'écorce. Quand l'application sera sèche, les fourmis ne pourront plus monter, parce que leurs pattes glisseront sur cet enduit ; et celles qui seront déjà montées ne pourront pas descendre pour la même raison ; néanmoins, dans leur mouvement de va et vient elles finiront par tomber à terre.

Le blanc d'Espagne se trouve dans toutes les drogueries, il a l'avantage de ne pas être coûteux et surtout de ne pas nuire aux écorces des arbres.

Essais d'Engrais azotés sur Betteraves

Cette expérience a été réalisée sur le domaine départemental du Plessis-Grimaud, commune de Saint-Viaud. Le sol du champ d'expérience est argilo siliceux, décalcifié et acide.

L'analyse de ce sol révèle une teneur moyenne en azote et en acide phosphorique assimilable, la potasse assimilable est à un taux assez élevé : Azote 0,12 % Acide phosphorique assimilable 0,015 % Potasse assimilable 0,038 %

A l'automne, la terre avait reçu un léger chaulage suivi d'une fumure moyenne (3.000 kilos à l'hectare) au fumier de ferme avec apport uniforme de scories ; il ne fut pas ajouté d'engrais potassique.

Le champ fut divisé en cinq parcelles d'une superficie de 10 ares chacune.

Chaque parcelle reçut la même dose d'azote sous une forme d'engrais différente, sauf la parcelle 4 qui servit de témoin et ne reçut aucun engrais azoté complémentaire. Parcelle 1 : Nitrate de soude. Parcelle 2 : Nitrate de chaux. Parcelle 3 : Cyanamide. Parcelle 4 : Témoin sans engr. azoté. Parcelle 5 : Sulfate d'ammoniaque.

Les betteraves demi-sucrées furent repiquées au début de juin, en terre meuble et largement humide. La reprise fut très bonne et, à la faveur d'un été particulièrement pluvieux, la végétation se maintint très belle jusqu'à l'arrachage, qui eut lieu à la fin d'octobre.

La pesée des racines de chaque lot a donné les résultats suivants : Parcelle 1 : avec nitrate de soude..... 7.295 kilos Parcelle 2 : avec nitrate de chaux..... 6.385 — Parcelle 3 : avec cyanamide..... 5.235 — Parcelle 4 : témoin sans engrais azoté..... 3.855 — Parcelle 5 : avec sulfate d'ammoniaque..... 4.800 —

Conclusions. — Les résultats de cette expérience confirment une fois de plus l'action efficace des engrais azotés, quels qu'ils soient, sur la production des racines de betteraves.

Ils montrent, d'autre part, l'action manifeste exercée par les conditions atmosphériques défavorables d'un été froid et pluvieux, dans un sol argileux et mouillé, sur la nitrification. L'azote, donné sous une forme nitrrique, a produit en effet un rendement beaucoup plus considérable que le sulfate d'ammoniaque et la cyanamide.

Dans ces terrains et sous le climat généralement humide de l'Ouest, il sera toujours prudent de réserver aux nitrates une partie de la fumure azotée de la betterave.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 1^{er} août. — La Chapelle-Basse-Mer, Le Croisic, Missillac, Nozay, Pontchâteau, Saint-Colombin, Varades.

Mardi 2. — Blain, Le Croisic, Frossay, Riaillé, Saint-Etienne-de-Montluc, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 3. — Le Croisic, Machecoul, Montoir-de-Bretagne, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 4. — Le Croisic, Saint-Etienne-de-Montluc, Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 5. — Le Croisic, Nort-sur-Erdre, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 6. — Abbaretz, Barbechat, Nort-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc.



L'Elevage artificiel (SUITE)

Pour l'entretien de l'éleveuse au charbon, les fabricants les accompagnent de notices pour le chargement, les nettoyages réguliers ; j'ai essayé divers combustibles ; celui qui me donne les meilleurs résultats est constitué avec les boulets d'antracite. Le gaillotin d'antracite tient un peu plus longtemps, mais il est beaucoup plus coûteux.

Il faut renouveler la balle qui garnit la chambre chaude tous les huit ou dix jours, et la remplacer par de la fraîche ; on fait ce travail tandis que les poussins sont dans la chambre froide où se place toujours la nourriture une fois la balle enlevée on vaporise d'eau de javel le sol, qui sèche très rapidement en raison de la chaleur que répand le poêle de l'éleveuse, puis l'on répand de la balle fraîche. Certains éleveurs pouvant facilement se procurer de la tourbe fine l'emploient au lieu de balles ; c'est un excellent système, mais généralement beaucoup plus coûteux.

Aussitôt que les poussins sont nés, ils sont placés dans une sècheuse qui se trouve généralement au-dessous de la couveuse artificielle si elle est à eau chaude ; dans celles à air chaud qui sont bien comprises, le poussin, quelques heures après sa naissance, tombe, sans dommage, dans une chambre inférieure où il se sèche et peut rester 24 heures sans inconvenir. Une fois bien sec, les poussins sont transportés dans l'éleveuse où ils vont se dégorger un peu, finir de digérer le jaune de l'œuf qu'ils ont absorbé au moment de sortir de leur coquille. On peut alors sans danger leur donner à manger.

La première paille que je donne est constituée avec du pain rassis détrempé dans l'eau puis bien pressé pour enlever la plus forte partie de l'humidité et arrosé de vin tiède sucré ; on donne une ration le matin, une seconde le soir, calculant la quantité suivant l'importance des poussins. Le lendemain matin on donne encore une paille au vin. Mais le moment est venu, après cette paille qui donne le « coup de fouet » d'organiser une alimentation rationnelle qui se modifie suivant l'âge des poussins.

Les déchets de pain, chapelures de biscuits, chapelures de biscuits, débris de pâtes alimentaires forment une alimentation de début qui est excellente. On mélange l'un quelconque de ces déchets bien émiettés dans la proportion de 50 % avec 30 % de belle farine de maïs et 20 % de farine de feuilles de luzerne qu'on trouve aujourd'hui couramment dans le commerce, quand on ne dispose pas de lait ou d'œufs, on ajoute à ce mélange, pour un kilogramme sec, 200 gr. de poudre de Babeurre. Le tout est bien mélangé à sec et l'on mouille avec 800 grammes d'eau dans laquelle on a versé et battu une cuiller à soupe d'huile de foie de morue accompagnée de 10 gr. de gros sel. Le premier jour où l'on donne la paille, c'est-à-dire quand les poussins ont réellement quatre jours, cette quantité suffit pour 200 poussins ; ils ont eu, le matin, leur petit repas au vin sucré. Le lendemain, la paille de 1 kg. 200 de paille sèche est portée à 1 kg. 500 et bien rapidement doublée. C'est l'éleveur attentif qui se rend le mieux compte de l'appétit de ses poussins, de quelle quantité il doit chaque jour augmenter ses rations. Comme je saupoudre mes pailles d'une poudre apéritive et

digestive, à base de quinquina, les quantités, pour 300 poussins, atteignent : de paille sèche, 4 kg. 800 à huit jours, augmentant assez régulièrement de 2 kilos par huitaine quand les poussins atteignent six semaines, la quantité se stabilise assez bien, et les poulets deviennent superbes.

La composition des pailles est d'ailleurs sensiblement modifiée ; dès le huitième jour, j'introduis une bonne proportion d'une farine de tourteau très riche comme le Soya, l'Arachide, le Globezote, les farines de viande et de poisson viennent ensuite dans des proportions de 3 % de chaque. Pour la formation des os, 3 % de poudre de coquilles d'huîtres est ajoutée régulièrement ainsi qu'un peu de charbon en poudre. Il ne faut pas hésiter à faire entrer, du quinzième jour à deux mois, 30 % de matières azotées végétales et animales. C'est la proportion qui m'a donné les meilleurs résultats dans l'élevage artificiel.

Louis BRECHEMIN.
(Syndicat Central des Agriculteurs de France.)

HERNIE

CHUTES DE LA MATRICE
CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE

DÉPLACEMENTS
DES ORGANES
PAR LA MÉTHODE
LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de toutes personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :
M. Allau Joseph, Le Bois-Riant, Mé-sanger.
M. Bizeul Julien, Les Domaines, Notre-Dame-des-Landes.
M. Gustave Gantier, La Cornillais de Sainte-Marie-sur-Mer.
M. François Réthif, à la Ridelet, commune d'Erbry.
M. Pentecôte, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.
M. Henri Pipard, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chalons.
Mme Bossis, au Pommier, par Legé.
M. A. Timonnier, à Nort-sur-Erdre.
M. Pineray, à Saint-Jean du Pellerin.
M. Croissard, à Châteaubriant.
M. L. Chamard, au Paillet.
Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.
M. J.B. Pellerin, à Sainte-Pazanne.
Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris, en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail. Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un Spécialiste de sa Région.

Seul M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près. Mme LEROY reçoit les dames. Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à :
NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).
Névez, lundi 1^{er} août, Hôtel du Pelican.
Bisac, mardi 2, Hôtel du Vieux-Chêne.
Châteaubriant, mercredi 3, Hôtel de la Gare.
Ancenis, jeudi 4, Hôtel des Voyageurs.
Nort, vendredi 5, Hôtel de Bretagne.
Paimbœuf, samedi 6, Hôtel St-Juven.
St-Philbert-de-Grandlieu, mercredi 10, Hôtel.
St-Pierre.
Ste-Pazanne, vendredi 12, Hôtel du Cheval-Blanc.

LEROY, Spécialiste herniaire
6, Rue du Petit-Bacchus
(près la place du Bouffay) - NANTES
Madame LEROY reçoit les Dames

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 9

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

Enfin, des candélabres d'argent fixés au mur permettaient, avec un grand lustre de même métal, d'éclairer le soir jusqu'aux moindres coins de la vaste salle. On mettait notre couvert à l'une des extrémités de la longue table massive en chêne qui occupait le milieu de la pièce.

Sir Everard se plaça au bout et moi à sa droite, non loin de lui.

Le plus souvent, il lisait tout en mangeant, mais il lui arrivait aussi de parler, et alors c'était un véritable torrent de paroles.

Les mets et les boissons le rendaient eloquent et les anecdotes se succédaient sur ses lèvres avec une telle vivacité de langage et d'esprit que, parfois, j'en oubliais de manger.

D'autres fois, encore, il me prenait à partie et se mettait à soutenir une thèse, il m'obligeait à lui donner la réplique. Tout d'abord je restais muette, et interdite, n'osant exprimer ma pensée, mais bientôt je m'enhardissais et c'était entre lui et moi une véritable joute d'esprit.

Il me regardait sur certains points où me faisait ranger de son avis sur d'autres, mais nous finissions toujours par tomber d'accord.

Ces petites discussions le mettaient de belle humeur, et, souvent, il lui arrivait de se frotter les mains en signe de joie et de rire bruyamment au grand ébahissement du valet servant à table, qui, m'attribuant une vertu sorcère pour décider son maître, me regardait avec admiration.

De ce qu'on vient de lire, il résulte que si je n'avais pas été absolument seule et livrée à moi-même plus de la moitié de la journée — ce qui n'était pas très gai pour une jeune personne de mon âge — j'aurais pu me trouver complètement heureuse et satisfaite de mon sort.

Ce jour-là, sir Everard fut sombre et taciturne durant le repas du midi.

Il avait sa figure des mauvais moments, son regard lançait parfois de terribles éclairs, et ses poings se seraient nerveusement, comme s'il avait été profondément irrité contre quelqu'un.

Il mangea peu ; mais, en revanche, il avala coup sur coup plusieurs grandes rasades de vin.

Comme on allait se lever de table, Piercy pénétra dans la salle et s'avancé vers le baron en prenant soin de ne pas tourner ses yeux vers moi, car un seul regard aurait pu trahir notre rencontre du matin.

— On m'a dit, maître, que vous m'aviez fait chercher, il y a une heure, dit-il ?

L'œil de celui-ci s'illumina.

— En effet, ami Piercy, il me semble que nous avons un compte à régler ensemble.

— Je... je ne sais, balbutia l'autre en courbant la tête, décontenancé.

— Ah ! tu ne sais pas, fit sir Everard qui se leva d'un bond. Et depuis quand, coquin, fais-tu des courants d'air chez moi, en oubliant de fermer les portes ? Ne crains-tu pas que quelqu'un ne s'enrhume et ne veuille tirer le verrou ! suis-je devenu ton propre valet et est-ce à moi de remplir ton service !

En parlant, il s'était approché d'une panoplie et en avait décroché une longue cravache.

— Bas ta veste, maudit traître ! que je te paye selon tes œuvres !

— Grâce, mon bon maître ! s'écria le valet d'une voix haletante en se jetant à ses genoux. Je ne suis pas un traître... une minute d'oubli m'est arrivée... elle n'a pas eu de suites graves...
— Mais elle aurait pu en avoir, inter-

rompit violemment sir Everard, dont les prunelles lançaient des flammes sauvages ! Allons, vil chien, ôte ta veste !

— Grâce ! répéta Piercy qui tremblait de tous ses membres.

— Ah ! il te plaît que ce soit ton visage qui reçoive la caresse de cette mèche. Qu'il soit fait à ton gré !

Et faisant tourner la cravache dans l'espace, il en cingla à trois reprises la figure du malheureux garçon.

Un cri aigu déchira les airs, et sur la joue hâlée, je vis de longues zébrures sanguinolentes.

Jusque-là, j'étais restée immobile sur mon siège et comme indifférente à la scène qui se passait devant mes yeux, mais, en voyant la cruauté de mon tuteur, une bouffée de chaleur me monta à la face, et je rejetai ma chaise loin de moi, je m'élançai, au risque de recevoir les coups.

— Retirez-vous, Marguerite ! rugit-il. D'où vient que vous osiez vous mettre entre ma colère et ce valet !

Je ne pus m'empêcher de frémir devant ses traits décomposés. Ses yeux étaient injectés de sang et ses prunelles semblaient près de sortir de leurs orbites.

Cependant, je ne reculais pas et je continuai de faire un rempart de mon corps, au domestique toujours agenouillé sur les dalles.

Une courte lueur eut lieu entre le baron et moi. D'un bras, il me repoussait, et de l'autre, il brandissait la cravache au-dessus

de ma tête. Heureusement, je réussis à en saisir l'extrémité.

— Sir Everard, calmez-vous, m'écriai-je. J'ignore quels sont les torts de cet homme envers vous, mais quelque grands qu'ils soient, le châtiment les dépasse en horreur. Pouvez-vous oublier à ce point votre dignité et votre honneur !

Mes actes et mes paroles lui causèrent un tel étonnement, qu'il lâcha le fouet subitement calmé. Jamais, je crois bien, à voir les regards de surprise et de fureur à la fois, qu'il me lança, personne n'avait osé lui tenir tête comme je venais de le faire.

Un instant, il garda le silence, m'examinant les sourcils froncés.

— Vous êtes folle, me dit-il ensuite. J'aurais pu vous réduire en miettes. Depuis quand un homme supporte-t-il sans les châtier, les sottises de ses valets ?... et vous avez osé intervenir !

— Puis-je vous empêcher de commettre un acte barbare, monsieur ! répliquai-je simplement.

— Ce misérable ne mérite pas votre compassion, je vous assure !

Il jeta sur Piercy un regard chargé d'indignité dégoût.

— Relève-toi, animal, et va te laver le museau...
— Permettez que moi-même j'aie panser ses blessures, intervins-je. J'ignorais cet homme avant ce jour, votre colère me l'a fait remarquer, il a droit à présent, à tout le

(A suivre.)

PRIX-COURANT

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz..... au cours
Farine de Manioc (sac 80 k.) 100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 100 »
Issues de riz..... 75 »
Remouillage de fèves..... 78 »
Mais pour volailles..... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes
« LE TITAN »..... 105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay
Farine « La Reine », 124 fr. les 100
kilos logés, départ Plessé.
Tourteaux Arachide « Armor » 100 »
— Coprah en pain logé 90 »
— Coprah en pain logé 95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provençade « Sucraff » N° 1... 75 »
— « Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 102 »
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine, tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement
des porcs..... 107 »
Optima pour porcelets et
truies..... 157 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-
Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 105 »
Optima pour engraissement
des bœufs..... 107 »
Optima farine lactée pour
veau, par sacs de 5 kilos, 14 »

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande..... 180 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Provençade

Pour l'élevage des porcelets et
engraissement des porcs, 14 fr. la
boîte, pris au Syndicat.

Aviculture de l'Ouest

Bouillottes « OVOX » pour
pondeuses..... 135 »
Provençade « LAPOX » pour
lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure 225 »
— Viande extra..... 225 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-
Gobelins et Pont-d'Ardes.

Chaux

Grosse chaux en belles pier-
res blanches..... 100 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon
Champlon et par 8.000 kilos mini-
mum.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

88. — Tonnes, barriques, futailles
en tous genres. M. Henri Charon, 36,
quai Malakoff, Nantes.

147. — A vendre, graminées sélec-
tionnées, orlé et chardon cultivés.
M. Olivier, Le Ploë, Machecoul.

148. — Vente en confiance de bo-
vins Normands inscrites, sélectionnés,
avec ascendance authentique et ori-
gine laitière. Disponibilité : Quelques
vaches pleines, fortes laitières ; deux
jeunes taureaux ; quelques génisses,
12, 15 et 18 mois. Létréguilly, éleveur,
Subigny (Manche).

151. — A vendre d'occasion, gran-
des baches, état neuf ; beaux oran-
gers en caisse. S'adresser Château de
la Gaudinière, chemin de Longchamp,
Nantes.

152. — A louer, à prix d'argent ou
à moitié fruits, ferme de 14 hectares,
région Clisson. S'adresser au Syn-
dicat.

153. — Pour faire soi-même un
excellent vinaigre avec la méthode
naturelle, un seul appareil est vrai-
ment pratique, c'est « Le Vinaigrier
Familial ». Médaille d'or, Paris. Bre-
veté S.G.D.G. Prix : 85 fr. rendu. A.
Piffeteau, tonnelier, à Saint-Lumme-
de-Clisson.

154. — Jeune chien, six mois, croisé
bouvier flamand, pour garde et bé-
stiaux, 20 fr. contre tous soins assurés.
S'adresser au Syndicat.

155. — On fait savoir à affermer,
pour 1^{er} novembre 1932 ou pour
23 avril 1933, commune de Vallet,
terre, prés, vigne, une parcelle ma-
rais 5 1/2 à 6 hectares, au gré du
preneur, logement et servitude en
bon état. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

67. — On demande ménage, ou
séparément : 1^{er} Un homme jardinier ;
2^e Une femme cuisinière ; 3^e Un hou-
vier ; 4^e Un métayer pour les Côtes-
du-Nord. S'adresser au Comité de
Chapelaine, château de Limocéan, à
Sévignac (Côtes-du-Nord).

68. — On demande un ménage,
homme toutes mains, femme cuisine
simple, et deux hommes à tout faire.
S'adresser au Syndicat.

69. — Suis acheteur d'une vis de
pressoir d'occasion, 75 ou 80, avec
couronne, et en très bon état, marque
Texier de préférence ; mauvais état
s'abstenir. S'adresser au Syndicat.

70. — On demande pour propriété
12 kilomètres de Nantes, un ménage,
le mari jardinier-fleuriste, la femme
pour la basse-cour. S'adresser au
Syndicat.

Pour assouplir les courroies de cuir

Pour maintenir la souplesse des
courroies de cuir, ce qui augmente
leur adhérence, la Revue agricole
de l'Afrique du Nord recommande
l'application au pinceau d'un mé-
lange tiède de : 100 grammes de
suif, 100 grammes de saint, 450
grammes d'huile de poisson, 200
grammes d'huile de ricin et 150
grammes de stéarine.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région, à ce jour :
Nantes, le 28 juillet.

Blé nouveau, moyennement sans
ail, base 75 kil. reversibles
avant époque de livraison
Avoines grises ou noires..... 120 à 135
Avoines bigarrées..... 91
Avoine Plata 56 kilos..... 96
Sarrasin (Bretagne)..... 112
Sarrasin (Loire-Inférieure)..... 114
Orge Maroc (logé)..... 63
Seigle du Danube..... 96
Son bonne fabrication..... 55
Farine de froment..... 215

Ces cours s'entendent par wagon com-
plet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 220 à 225
Paille de blé pressée..... 240 à 245
Paille d'orge en bottes..... 200 à 205
Paille d'avoine en bottes..... 210 à 215
Paille d'avoine pressée..... 220 à 225
Foin, les 1.000 k. (suiv. qual.) 160 à 200

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 22 juillet
On cote le demi-kilo :

VEAUX : 450. — 1^{re} qualité, 450 à
550 ; 2^e qual., 350 à 450 ; 3^e qual., 250
à 350.
BŒUFS : 10. — Devant : 1^{re} qualité,
275 à 375 ; 2^e qual., 175 à 275 ; 3^e qual.,
875 à 175. Derrière : 1^{re} qualité, 550 à
650 ; 2^e qual., 450 à 550 ; 3^e qual.,
350 à 450.
MOUTONS : 262. — 1^{re} qualité, 750
à 850 ; 2^e qual., 650 à 750 ; 3^e qual.,
450 à 650.
AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 0.75 ; plus haut,
6.50 ; prix moyen, 3.62.
VEAUX (suivant qualité). — Plus bas,
2.50 ; plus haut, 5.50 ; prix moyen, 4 fr.
MOUTONS. — Plus bas, 4.50 ; plus
haut, 8.50 ; prix moyen, 6.50

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
Cours du 27 juillet
Aubergines, le kilo, 3.50. — Aubergines,
les 12, 15 fr. — Artichauts, les 12, 10 fr.
Bettarines, les 12, 6 fr. — Carottes, la
botte, 1.25. — Céleri rave, la botte, 2.50.
Céleri blanc, la botte, 4.50. — Choux
pommes, les 16, 5 fr. — Choux-fleurs,
la pièce, 1.50. — Concombres, les 12,
15 fr. — Cressons, le kilo, 6 fr. — Cres-
sons, les 12, 6 fr. — Escaroles, les 12,
3 fr. — Epinards, le kilo, 1.50. — Haricots
verts, 2.25. — Laitues, les 12, 1.50.
Melons, les 11, 55 fr. — Navets, la
botte, 0.50. — Oseille, le kilo, 0.50. —

Plus de Chevaux pousseurs

Gaïtérie radicale et rapide
de toutes les affections des
bronches et du poulmon par
le renommé « SIROP FRUCTUS » du
vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop
Fructus (brevet) est un remède végétal.
Nombreuses années de succès constants.
Milliers de remerciements des proprié-
taires. Ne confondez pas mon produit
avec d'autres que des gens qui ne sont
pas de la partie essaient de vendre au
détriment de vos chevaux. Prix de la
botte de 14 tubes, impôts et frais com-
pris, Fr. 31.50 francs.

Monsieur le Professeur P. PARAT

Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)
Compte chèque postal Lyon 287-60.
Tous les envois se font par poste. En-
voyer mandat ou virement postal avec
commande.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix..... 750 à 800
Muscadet 2^e choix..... 700 à 750
Gros-plant 1^{er} choix..... 280 à 320
Gros-plant 2^e choix..... 180 à 200
Noah (suivant degré)..... 90 à 100

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :
Beurre. — 1^{re} catégorie, 8 à 14 fr. ;
2^e cat., 2.50 à 3 fr. ; 3^e cat., 1 fr.
à 1.50.
Veau. — 1^{re} catégorie, 6 à 9 fr. ;
2^e cat., 5 à 6 fr. ; 3^e cat., 3 à 4 fr.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e cat.,
7 à 8 fr. ; 3^e cat., 4 fr.
Pore. — 6.50 à 8.25.
Œufs. — La douzaine, 6 à 6.50.
Lapins. — 6.50.
Poulets. — 9 à 10 fr.

ANCIENIS

Blé, 150 fr. ; avoine 125 fr. ; orge,
100 fr. ; seigle, 100 fr. ; sarrasin, 125 fr. ;
son, 70 fr. ; paille, les 500 kilos, 125 fr. ;
foin, 150 fr.
Beurre, 14.50 à 15 fr. le kilo ; œufs,
5 à 5.25 la douzaine.
Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr.,
petits 25 à 30 fr. ; canards, la pièce, 12-
18 fr. ; lapins, 12-22 fr. ; œufs, la
douzaine, 5-5.50 ; beurre, le demi-kilo,
5.50-7 fr. ; cidre nouveau, la barrique,
100-150 fr. ; pommes de terre, les 100
kilos, 80-100 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

CLISSON

Blé, 142 à 145 fr. ; avoine, 120 à
125 fr. ; blé noir, 115 fr. ; foin, les 500
kilos, 80 à 100 fr. ; paille, 125 fr. ; Pou-
lets, la couple, gros 38 à 40 fr., mo. us
31 à 37 fr., petits 25 à 30 fr. ; canards,
la pièce, 15 à 18 fr. ; lapins, 12 à 18 fr. ;
œufs, la douzaine, 5.50 à 6 fr. ; beurre,
le demi-kilo, 7 à 8 fr. ; bœufs gras, le
kilo sur pied, 3 à 4 fr. ; vaches grasses,
2.50 à 3.50 ; vaches laitières, 1.900 à
3.000 fr. ; veau 4 à 5 fr. ; porcs, 7.20 ;
porcs de lait, 200 à 250 fr.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 160 à 165 fr. ; orge, 110 à 115 fr. ;
foin, les 500 kilos, 60 à 65 fr. ; paille,
65 à 70 fr. ; Poulets, la couple, gros 35
à 40 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35
à 40 fr. ; canards, la pièce, 20 à 22 fr. ;
pigeons, la couple, 15 à 18 fr. ; lapins,
18 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 5.50 à
6 fr. ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Vin,
la barrique, rouge 250 à 300 fr., blanc
150 à 175 fr.

BLAIN

Blé, 152-154 fr. ; avoine, 105-110 fr. ;
blé noir, 100-105 fr. ; seigle, 95-100 fr. ;
orge, 90-95 fr. ; foin, les 500 kilos, 80-
85 fr. ; paille, 100-110 fr. ; Poulets, la
couple, gros 40-45 fr., moyens 30-40 fr.,
petits 25-30 fr. ; canards, la pièce, 12-
18 fr. ; lapins, 12-22 fr. ; œufs, la
douzaine, 5-5.50 ; beurre, le demi-kilo,
5.50-7 fr. ; cidre nouveau, la barrique,
100-150 fr. ; pommes de terre, les 100
kilos, 80-100 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ;
paille, 120 à 130 fr. ; foin, 100 à 110 fr.
Beurre en gros, 11 à 13 fr. le kilo ;
œufs, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ;
lapins domestiques, 12 à 21 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Farine 1^{re} qualité, 210 à 215 fr. ; blé,
140 à 145 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; sar-
rasin, 105 fr. ; avoine, 100 à 105 fr. ;
orge, 95 à